

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VOLUME 1
PRESENTATION DU DEMANDEUR
ET ACTIVITES CLASSEES

AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS

Parc des Béliers,
62117 Brebières, France

Affaire 20-012-V3/AG/Septembre 2022

SOMMAIRE

I.	Présentation du demandeur	4
1.	Identité du demandeur	4
2.	Localisation du site	5
3.	Description du site et du projet	9
4.	Situation réglementaire	14
II.	Objet de la demande	16
1.	Objet de la demande	16
2.	Présentation de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS	16
3.	Description de l'activité et volume de stockage	16
4.	Nomenclature des Installations Classées	17
III.	Raisons motivant la demande.....	19
1.	D'un point de vue économique	19
2.	D'un point de vue environnemental	19

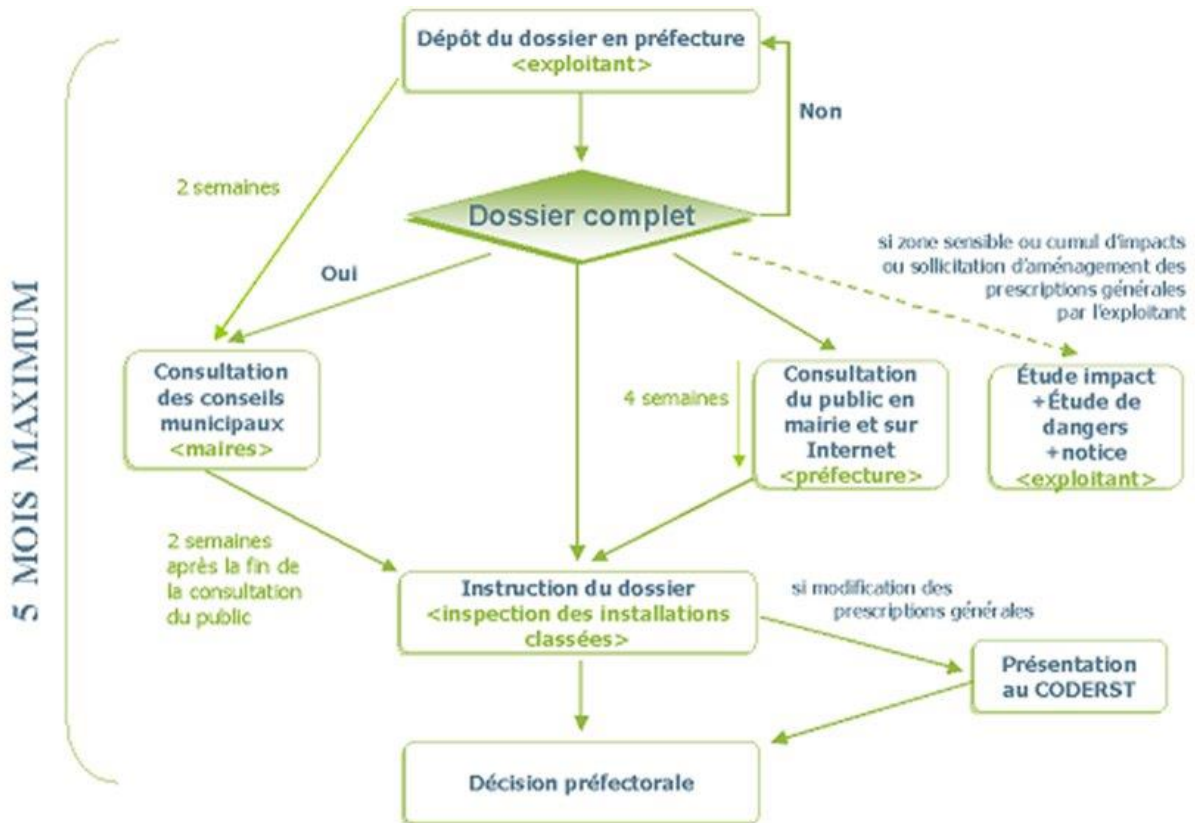
FIGURES

Figure 1 : Localisation IGN du projet (source : Géoportail).....	5
Figure 2 : Carte des alentours du site.....	6
Figure 3 : Emprise cadastrale du site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS (source : cadastre.gouv)	7
Figure 4 : Informations sur les parcelles cadastrales du site de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS	7
Figure 5 : Emplacement du site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS sur le plan de zonage du PLU de Brebières.....	8
Figure 6 : Plan de masse du projet de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS (source : AREA). 11	
Figure 7 : Plan de niveau 0 du projet de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS (source : AREA)	12
Figure 8 : Intégration paysagère du projet depuis la RD 950 (source : AREA)	13

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des surfaces prises en compte pour le projet (source : AREA).....	10
Tableau 2 : Classement ICPE actuel.....	14
Tableau 3 : Classement ICPE proposé	14
Tableau 4 : Classement ICPE applicable au site	18

PREAMBULE



I. Présentation du demandeur

1. Identité du demandeur

Raison sociale	AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Siège social	LD MEGAUDAIS RN 12 53 500 SAINT-PIERRE-DES-LANDES
N°SIRET	62920079100057
Nom et qualité du demandeur	Thierry AMBROISE Directeur Général
Adresse du site	Parc des Béliers 62117, BREBIERES
Code APE	Transports routiers de fret interurbains (4941A)
Téléphone	02 43 08 72 24
Effectif du site	40 équivalents temps plein
Horaires de fonctionnement du site	7h30 à 20h du lundi au vendredi 7h30 à 14h le samedi

2. Localisation du site

Le site concerné par le projet est implanté sur la commune de Brebières, au Sud-ouest de Lambres-Lez-Douai. Brebières est une commune située dans le département du Pas de Calais (62).

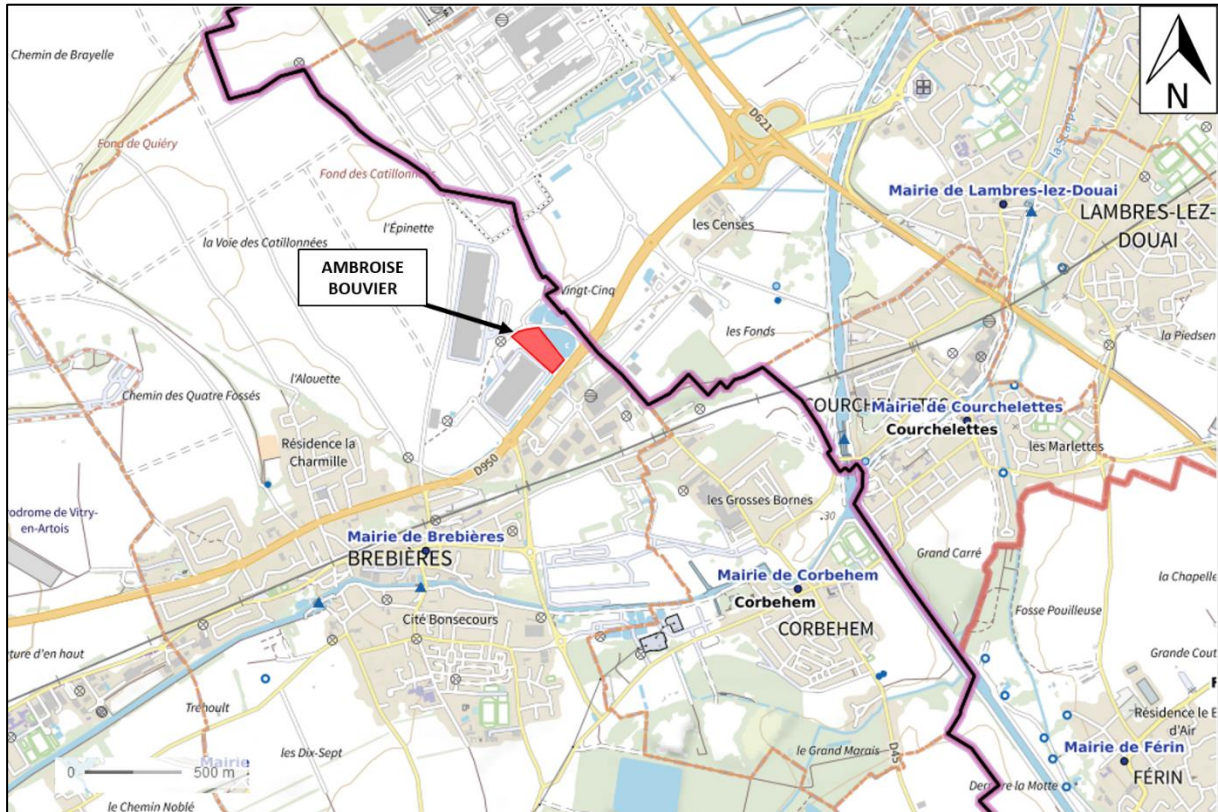


Figure 1 : Localisation IGN du projet (source : Géoportail)

L'accès au site se fait depuis la route de desserte de la ZAC des béliers, située sur la partie Nord du site. Cette route permet un accès direct à la D650, puis à l'autoroute A1 ou A21. Ainsi, les poids-lourds n'ont pas à traverser de zone d'habitation

Le site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS est bordé par :

- Au Nord :
 - Des bâtiments logistiques :
 - Le site ID Logistics (12 cellules de stockage)
 - Le site Simastock (6 cellules de stockage)
 - Le site XPO (4 cellules de stockage)
- A l'Ouest :
 - Le site ID Logistics (7 cellules de stockage)
- Au Sud :
 - Un ensemble de petits bâtiments d'activité
- À l'Est :
 - Les bassins de rétention et de lagunage de la zone,
 - Une habitation à environ 170 m du site.

La carte ci-après permet de repérer les alentours du site :



Figure 2 : Carte des alentours du site

Les parcelles sur lesquelles s'implante le site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS sont les n°167, 162, 165 du secteur ZC. Elles représentent une surface foncière totale de 30 428 m².

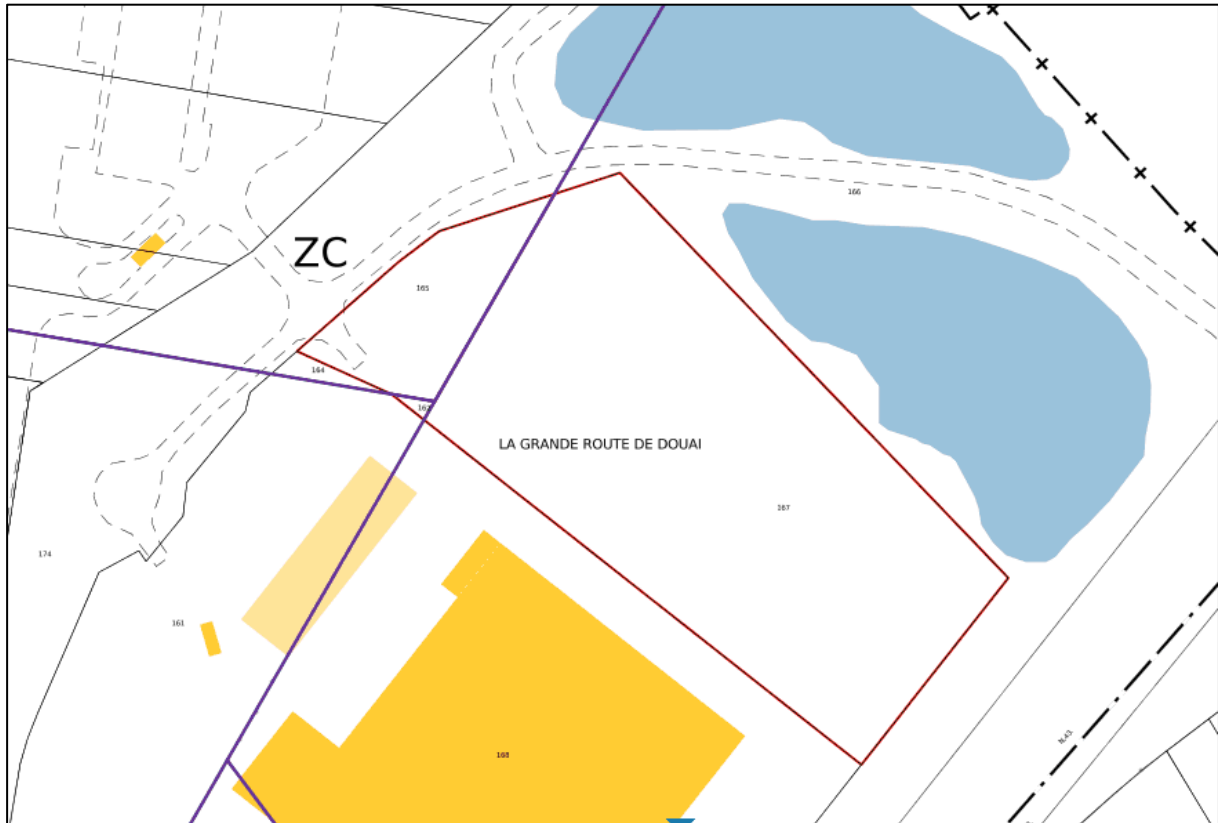


Figure 3 : Emprise cadastrale du site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS (source : cadastre.gouv)

Références de la parcelle 000 ZC 167	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZC 167
Contenance cadastrale	26 478 mètres carrés
Adresse	LA GRANDE ROUTE DE DOUAI 62117 BREBIERES
Références de la parcelle 000 ZC 162	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZC 162
Contenance cadastrale	72 mètres carrés
Adresse	LE CHEM DE LA BRAYELLE 62117 BREBIERES
Références de la parcelle 000 ZC 165	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZC 165
Contenance cadastrale	3 878 mètres carrés
Adresse	LES VINGT CINQ 62117 BREBIERES

Figure 4 : Informations sur les parcelles cadastrales du site de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brebières a été approuvé par délibération du conseil municipal le 1^{er} décembre 2003. Première révision simplifiée approuvée le 16/02/2011 et

1^{ère} modification simplifiée approuvée le 01/02/2012.

Le site est implanté au sein de la zone 1AUb. Il s'agit d'une zone naturelle non équipée, réservée à une urbanisation à court terme, dont la vocation future est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, de commerces, de bureaux ou de services. Elle correspond à la zone d'activité « le Parc des Béliers » projetée au nord de la RD 950 s'étendant jusqu'à Lambres lez Douai.

Le projet est conforme en tout point avec le PLU. La conformité au document d'urbanisme est analysée dans la **PJ n°4** du présent dossier.

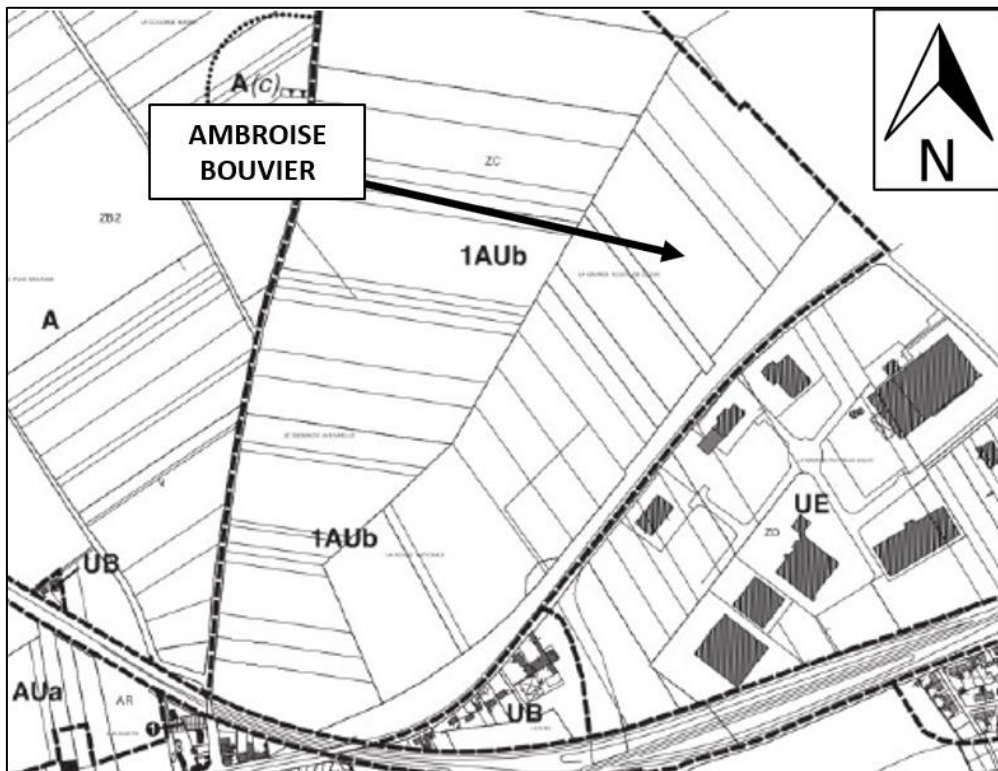


Figure 5 : Emplacement du site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS sur le plan de zonage du PLU de Brebières

Un plan à l'échelle 1/2 500^{ème} disponible **PJ n°3** indique dans un rayon 35 mètres :

- L'affectation des établissements à proximité de l'installation,
- L'affectation des terrains à proximité de l'installation,
- La présence éventuelle de points d'eau, canaux, cours d'eau et égouts.

3. Description du site et du projet

Le site AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS est actuellement en cours d'aménagement de la phase 1 du projet correspondant au terrain et aux cellules 1 et 2.

En effet, un récépissé de déclaration ICPE a été obtenu en date du 28/04/21. Il avait pour objet la construction d'un bâtiment logistique de deux cellules de 3 000 m² chacune pour un volume de bâtiment de 39 000 m³ dédié à un stockage classable sous la rubrique 1510.

Le présent projet vise à agrandir ce bâtiment afin qu'il soit à présent constitué de 3 cellules de stockage de matières combustibles d'environ 3 000 m². La cellule dédiée à une activité de messagerie sera donc remplacée par une cellule de stockage.

Le bâtiment logistique sera destiné à du stockage de matières combustibles en mélange. Ces produits relèveront principalement des rubriques de produits combustibles 1510, 1530, 1532, 2662, 2663, mais seront regroupés sous la rubrique 1510. En effet, le stockage présentera un tonnage supérieur à 500 tonnes, sans pour autant être classable dans une unique rubrique autre que la rubrique 1510.

Ces produits seront par exemple :

- Des pièces détachées automobiles,
- Des produits pharmaceutiques et cosmétiques,
- Des textiles,
- De la maroquinerie,
- Des produits alimentaires secs,
- Du vin,
- De l'électroménager,
- Des livres,
- Des articles de sport,
- Des articles de bricolage,
- Du mobilier,
- Du matériel informatique,
- etc.

Il n'est pas prévu de stockage particulier de produits dangereux. Cependant, il pourra occasionnellement y avoir de faibles quantités présentes sur le site. Dans ce cas, ces produits seront stockés selon leurs règles particulières de stockage (rétention, compatibilité, etc.) et seront préférentiellement stockés dans le fond des cellules de stockage. De cette manière, ils seront largement éloignés des locaux sociaux.

Le site sera constitué d'un bâtiment logistique composé des éléments suivants :

- 3 cellules de stockage de 2 970, 2975 et 2973 m²,
- 2 zones de bureaux et locaux sociaux d'une surface totale de 467 m²,

Les parties extérieures du bâtiment se composeront comme suit :

- Une voirie lourde permettant la circulation des véhicules sur la périphérie du bâtiment (6 m minimum de largeur),
- 47 places de parking destinées aux poids-lourds,
- 36 places de parking destinées aux véhicules légers,
- 4 quais de chargement par cellule,
- 2 réserves incendie souples d'un volume unitaire de 240 m³,
- 2 poteaux incendie sur site sur réseau public,
- 1 aire de pompage (4*8 m) destinée aux services de secours pour chaque poteau incendie,

- 2 aires de pompage (4*8 m) par réserve incendie, destinées aux services de secours, chacune équipée d'une canne d'aspiration permettant de mettre à disposition un débit de 60 m³/h,
- 2 aires de mise en station des échelles au droit du mur coupe-feu séparatif,
- 1 bassin de rétention des eaux incendie d'un volume de 850 m³.
 - o Une vanne de barrage asservie à la détection incendie en sortie de ce bassin,
 - o Un séparateur d'hydrocarbures en sortie de ce bassin.
- Une station de lavage pour l'extérieur des poids-lourds.
- Une station-service distribuant du gasoil,
- Un séparateur d'hydrocarbures associé à la station-service et aux eaux pluviales de voirie,
- Une cuve de gasoil d'un volume de 60 m³ associée à la station-service.

Les surfaces prises en compte pour le projet sont les suivantes :

Typologie	Surface projetée
Emprise au sol bâtiments et locaux associés	9 515 m ²
Voiries (PL, VL, pompiers) et parkings	14 343 m ²
Espaces verts, empièvements et piétonnière	5 309 m ²
Bassins de rétention	878 m ²
Réserves souples incendie	383 m ²
SURFACE TOTALE	30 428 m²

Tableau 1 : Répartition des surfaces prises en compte pour le projet (source : AREA)

Il est prévu un stockage en racks sur l'ensemble des 3 cellules. Cependant, à la vue des simulations thermiques en racks (configuration majorante), des stockages en masse pourront être possibles. Des zones de préparation de 15 m seront aménagées en partie Nord-est du bâtiment. Elles permettront la réception, le traitement et l'envoi des marchandises. Ces zones pourront accueillir des palettes sur 2 niveaux (3 m de hauteur).

Le stockage est représenté sur la **figure 7** et en **annexe n°1**.

Sur la page suivante, le plan masse du projet :



Figure 6 : Plan de masse du projet de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS (source : AREA)

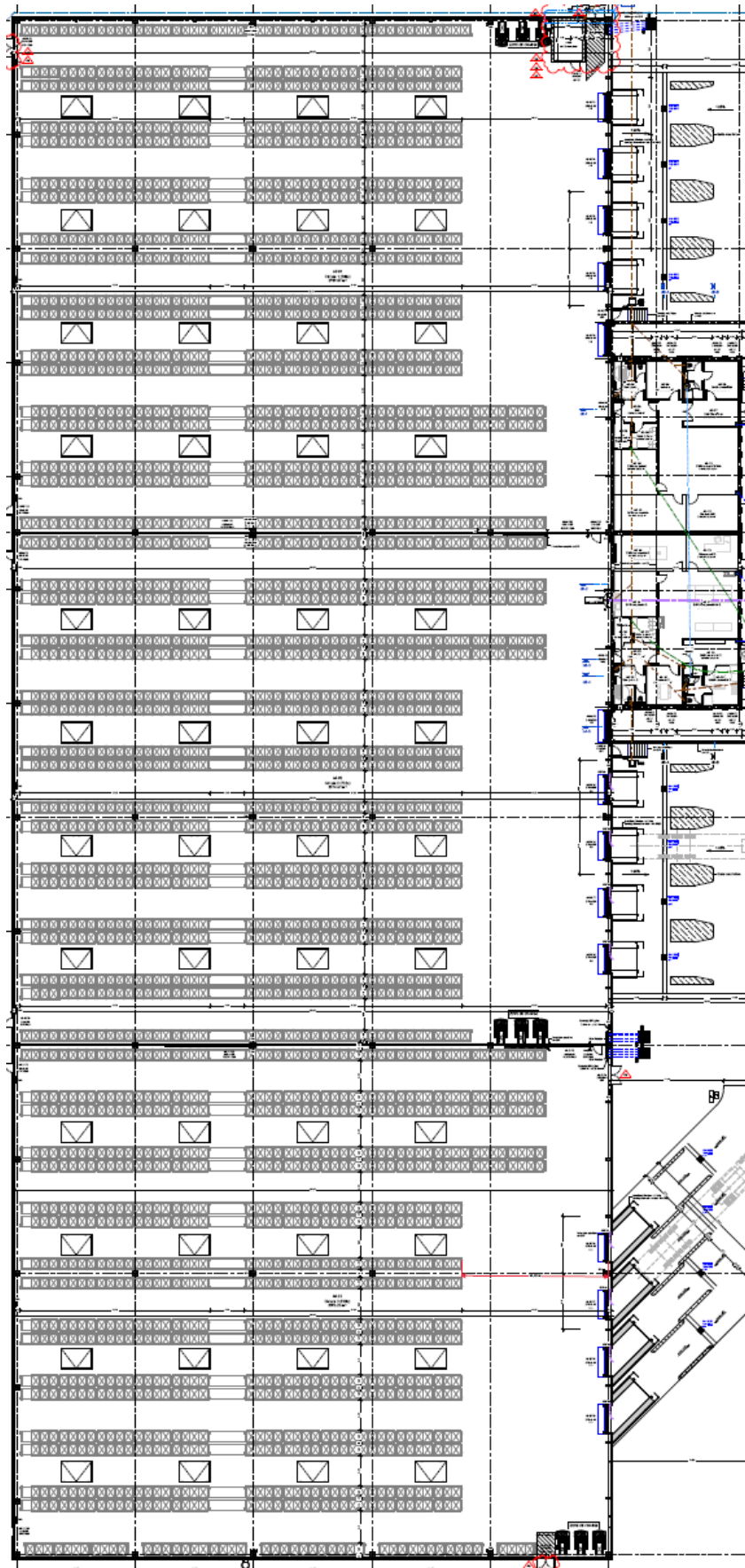


Figure 7 : Plan de niveau 0 du projet de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS (source : AREA)

L'intégration paysagère est présentée en page suivante à partir d'une photographie prise depuis la D950.



Figure 8 : Intégration paysagère du projet depuis la RD 950 (source : AREA)

En haut : sans le projet

En bas : avec le projet

4. Situation réglementaire

a) Historique réglementaire du site

Le site possède un récépissé de déclaration daté du 28/04/21 pour la rubrique 1510.

Ci-dessous, le classement actuel du site :

Rubrique	Désignation des activités	Seuil de la rubrique	Capacité	Régime de classement
1510-2-c	Entrepôts couverts	Le volume des entrepôts étant compris entre 5 000 et 50 000 m ³ .	39 000 m ³	Déclaration avec contrôle

Tableau 2 : Classement ICPE actuel

b) Situation réglementaire du site à venir

Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Au vu de l'évolution des activités qui y seront exercées mais aussi des stockages et utilités qui le composeront, le site sera soumis aux rubriques 1435 et 1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Concernant la rubrique 1435, et en l'absence de connexité entre le régime de déclaration et le régime d'enregistrement, une télédéclaration est réalisée en parallèle de la présente demande d'enregistrement.

Ci-dessous, le tableau de classement ICPE :

Rubrique	Désignation des activités	Seuil de la rubrique	Capacité	Régime de classement
1510-2	Entrepôts couverts	Le volume des entrepôts étant :	108 353 m ³	Enregistrement
1435	Stations-service	Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : 2. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³	1 400 m ³	Déclaration avec contrôle
2925	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d')	2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW, [...]	Puissance inférieure à 600 kW (Batteries lithium-ion)	NC
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total	49,8 t de gasoil	NC

Tableau 3 : Classement ICPE proposé

Les textes applicables au site sont :

- Arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des

rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (modifié par le décret Décret n° 2020-1169 du 24/09/20 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement (applicable à compter du 1er janvier 2021))

- Arrêté du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Article R214 du code de l'environnement relatif au champ d'application des installations relevant de la nomenclature « eau »

Le site pourrait être concerné par la rubrique suivante :

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (A) ;

La surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements seront interceptés par le projet sont de 3 ha.

Cependant, la ZAC du parc des Béliers a déjà fait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau qui a conduit à la prise d'un arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2009 (joint en **Annexe n°5**). **Les problématiques liées à la Loi sur l'Eau du projet AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS**, comme à l'ensemble des terrains constituant la zone, **et les mesures de gestion des eaux pluviales sont d'ores et déjà intégrées dans cet acte administratif.**

Conformément à cet arrêté, une partie des eaux pluviales de voiries ainsi que les eaux de la station-service seront épurées par un séparateur d'hydrocarbures, puis rejetées dans la noue Sud se rejetant elle-même dans le bassin de lagunage de la ZAC.

Les eaux de toitures seront directement rejetées dans le bassin de lagunage de la ZAC. Les eaux de voiries seront redirigées vers le bassin étanche de rétention. Elles seront ensuite épurées par un séparateur d'hydrocarbures puis rejetées dans les bassins d'infiltration de la ZAC

Article R122 du code de l'environnement relatif aux études d'impact et modifications établies par le Décret n°2018-435 du 4 juin 2018.

Le site est concerné par la rubrique suivante :

1. Installations classées pour la protection de l'environnement

a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement

Le projet porté par AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS fera l'objet d'un dossier d'enregistrement.

Le préfet pourra décider que la demande d'enregistrement soit instruite selon les règles de procédure prévues par le chapitre unique du titre VIII du livre I^{er} pour les autorisations environnementales.

II. Objet de la demande

1. Objet de la demande

L'objet de la demande est d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une demande d'enregistrement pour le site de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS conformément au titre 1^{er} et à l'article L 511-1 du code de l'environnement.

2. Présentation de la société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS

C'est en 1959 que M. Maurice Bouvier ouvre, à Larchamp (53), sa première entreprise en son nom. En 1974, avec son fils Guy et sa fille Huguette, M. Bouvier fonde la Société de Transports Maurice Bouvier (STMB).

C'est à partir des années 1980, que l'entreprise familiale croit, notamment en déménageant à Saint-Pierre des Landes en 1980 et en construisant un premier entrepôt de 1 500 m² en 1989.

Le groupe sera ensuite en pleine croissance sur la période 1990-2020.

Aujourd'hui STMB est spécialisé dans la logistique.

Il possède à ce jour

- 15 sites en France représentant
- Représentant 40 000 m²
- Pour une flotte de 460 tracteurs (500 remorques)
- Pour un chiffre d'affaires de 80 M€.

La société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS, exploitant du présent dossier, est une des 6 branches du groupe STMB.

Ce projet de bâtiment logistique constitue un moyen de poursuivre sa croissance et représente une augmentation des surfaces exploitées de l'ordre de 15 %.

Une description des capacités techniques et financière de l'exploitant est jointe en **PJ n°6**.

3. Description de l'activité et volume de stockage

Le bâtiment est destiné à un usage de stockage, d'expédition, d'activité et de bureaux. Le personnel sera en charge de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition.

Le site possèdera une capacité de stockage de 10 300 m³ de matières combustibles par cellule, soit environ 30 900 m³ au total. Ce volume représentera un nombre de palettes de l'ordre de 21 460.

Le stockage sera réalisé en racks, mais pourra également être effectué en masse (l'impact des flux thermiques d'un stockage effectué en masse étant inférieurs à celui effectué en racks).

Si de faibles quantités de produits dangereux liquides devaient être stockées, le stockage se fera jusqu'à 5 m de hauteur, sur 3 niveaux maximum et conformément aux spécificités de stockage de chaque produit.

L'organisation du stockage a également été validé par les modélisations de flux thermiques disponibles dans le **Volume 2, chapitre III.6**. Les fiches techniques associées sont jointes en **annexe n°2**.

Les opérations effectuées sur site sont les suivantes :

- ✓ Réception, contrôle et déchargement des produits,
- ✓ Attribution d'un emplacement,
- ✓ Stockage couvert au sein de la cellule,
- ✓ Préparation des commandes/palettisation,
- ✓ Chargement des camions, expédition des produits.

4. Nomenclature des Installations Classées

Le tableau de la page suivante présente le classement ICPE s'appliquant au site et intégrant ainsi les nouvelles rubriques concernant l'installation.

Rubriques applicables	Désignation des activités	Seuil de la rubrique	Capacité après projet	Régime de classement
1510-2	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes) à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques	Le volume des entrepôts étant : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : b) Supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³	108 353 m ³	Enregistrement
1435	Stations-service	Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³	1 400 m ³	Déclaration avec contrôle
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs	< 600 kW	NC
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total	49,8 t de gasoil	NC

Tableau 4 : Classement ICPE applicable au site

III. Raisons motivant la demande

1. D'un point de vue économique

Le projet a été prévu en 2 phases de construction. Il est donc tout à fait intéressant et logique pour l'exploitant d'engager cette seconde phase de construction. Elle permettra pour lui la création d'un bâtiment de près de 9 000 m² dont il sera propriétaire. Cette nouvelle stratégie est essentielle au regard du développement fort que connaît le groupe AMBROISE.

2. D'un point de vue environnemental

En s'implantant au sein d'un site destiné à l'urbanisation, intégré dans une zone d'aménagement concertée et encadré par un arrêté loi sur l'eau, le projet possède plusieurs avantages environnementaux, le premier étant de ne pas participer à la création d'un nouveau pôle d'artificialisation des sols puisque ces terrains sont d'ores et déjà destinés à cette activité.

De plus, le site profite directement des infrastructures de gestion douce des eaux pluviales de la ZAC. Cette bonne gestion permet de limiter la perte en eau de la nappe tout en créant et conservant un espace humide propice à l'installation de la biodiversité locale.